

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
L'ILE D'YEU

Séance du : 21 janvier 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/01/15

<p><b>Date Convocation</b> 15/01/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 15/01/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 21 Janvier Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 19</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p><b>PROCURATIONS 3</b> : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Alice MARTIN et Line CHARUAU</p> <p><b>ABSENTS 5</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

*Cette délibération modifie le tableau des effectifs en raison des mouvements de personnel, de créations, modifications ou de suppressions de postes.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

Vu le tableau des effectifs en date du 17 décembre 2024,

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

**Créations/suppressions/modifications de postes :**

<b>Suppressions/modifications</b>	<b>Créations</b>
<b>Filière technique</b>	
1 poste agent de maîtrise à temps complet à modifier au 1 <sup>er</sup> février 2025	1 poste adjoint technique à temps complet à créer à compter du 1 <sup>er</sup> février 2025
	1 poste adjoint du patrimoine à temps complet à créer à compter du 1 <sup>er</sup> Février 2025

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la base d'un indice de la fonction publique. L'échelon et le régime indemnitaire seront définis par arrêté du Maire.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que figurant en annexe
- ♦ **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de l'Ile d'Yeu sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- ♦ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades figurant dans le tableau des effectifs, tel qu'annexé, sont inscrites aux budgets de l'exercice en cours
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU